

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/04/2018

**Présents** : M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

**Absents excusés** : Mme Sandrine GAUCHET, Mme Chantal MARTELIN, M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : M. René DUTRUEL

n° 2018-04-01

**OBJET** : construction de la Gendarmerie : affaire n° 179003M. Choix du Maitre d'œuvre.

**Monsieur le Maire expose :**

*La consultation en procédure adaptée avec dialogue a été lancée le 12 février 2018 par le SIDEC en sa qualité de mandataire ;*

*14 Candidatures ont été reçues, les 4 candidats ont été convoqués à une réunion de dialogue le lundi 19 mars 2018 ;*

*4 offres ont été reçues et analysées.*

*Le cout prévisionnel global des travaux est estimé à 1 274 000 € HT.*

*La mission de maîtrise d'œuvre porte sur les éléments de mission suivants, tels qu'issus de la loi dite « MOP » du 12 juillet 1985 : ESQ, APS, APD, PRO, ACT , EXE, DET et AOR.*

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celle du 7/11/2017 confiant au SIDEC un mandat de maîtrise d'ouvrage,

Vu la consultation en procédure adaptée lancée dans le BOAMP et sur la plate-forme du SIDEC le 12 février 2018 par le SIDEC en sa qualité de mandataire ;

Considérant les différentes offres reçues et plus particulièrement celle du cabinet Georges LADOY pour la maîtrise d'œuvre de l'opération de construction de la gendarmerie, proposant un forfait provisoire de rémunération de 108 290,00 € HT pour la tranche ferme soit un taux d'honoraires de 8,49 %, de 2 000,00 € HT pour la tranche optionnelle 1 et de 4 000,00 € HT pour la tranche optionnelle 2.

Considérant la proposition de M le Maire de retenir l'offre du cabinet Georges LADOY,

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

**Article 1** : Décide de retenir l'offre du cabinet Georges LADOY pour un montant de 108 290,00 € HT.

**Article 2** : Prend acte des montants des tranches optionnelles qui seront éventuellement affermée selon les conditions décrites à l'article 2 du CCAP.

**Article 3** : Autorise le président du SIDEC à passer et à signer le marché correspond ainsi que toutes les pièces afférentes.

**Article 4** : Prend note que le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre sera ajusté en forfait définitif à l'issue de l'approbation de l'Avant-Projet Définitif.

**Article 5** : Précise que la dépense ainsi engagée sera comprise dans l'affaire citée en référence, et s'engage à en assurer le financement.

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Maire,**

**M. Bernard FRACHON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/04/2018

**Présents** : M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

**Absents excusés** : Mme Sandrine GAUCHET, Mme Chantal MARTELIN, M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : M. René DUTRUEL

n° 2018-04-02

**OBJET** : Désignation d'un délégué à la protection des données informatiques (règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016)

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui impose à compter du 25 mai 2018 à tous les organismes publics de désigner un délégué à la protection des données à caractère personnel DPD ou DPO (Data Protection Officer),

Vu que la Commune bénéficie avec le SIDEC du Jura d'un délégué à la protection des données mutualisé et de la méthodologie pour nous accompagner à la mise en conformité avec le RGPD,

Vu que les prestations sont comprises dans le forfait annuel de mise à disposition du service SYSTEME pour 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Désigne la personne morale du SIDEC en tant que délégué à la protection des données au titre du règlement (UE) 2016/678 du 27/04/2016
- Autorise le Maire à faire la déclaration auprès de la CNIL
- Désigne M. Emmanuel RIZZI en qualité de référent auprès du délégué à la protection des données

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après  
transmission à la Préfecture le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/04/2018

**Présents** : M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

**Absents excusés** : Mme Sandrine GAUCHET, Mme Chantal MARTELIN, M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : M. René DUTRUEL

**n° 2018-04-03**

**OBJET** : Succession ADAM Jean-Marie, acquisition parcelles cadastrées AE 72 et ZH 181 à un euro symbolique, et prise en charge des frais d'acte.

M. le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la succession de M. Jean-Marie ADAM, la Commune se porte acquéreur des parcelles cadastrées AE 72 et ZH 181 appartenant à la SCI du Château de Domblans, moyennant un euro symbolique et la prise en charge des frais d'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AE 72 et ZH 181
- Accepte la prise en charge des frais d'acte
- Autorise le Maire signer tous les documents relatifs à cette cession

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après  
transmission à la Préfecture le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/04/2018

**Présents** : M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

**Absents excusés** : Mme Sandrine GAUCHET, Mme Chantal MARTELIN, M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : M. René DUTRUEL

**n° 2018-04-04**

**OBJET** : Commission d'Appel d'Offres Communale, nomination d'un nouveau délégué suite au décès de Daniel CHALANDARD

Suite au décès de M. Daniel CHALANDARD, il convient de nommer un nouveau membre titulaire à la commission communale d'appels d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, désigné M. CAMPY en qualité de délégué titulaire à la commission communale d'appels d'offres.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après  
transmission à la Préfecture le

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/04/2018

**Présents** : M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

**Absents excusés** : Mme Sandrine GAUCHET, Mme Chantal MARTELIN, M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : M. René DUTRUEL

n° 2018-04-05

**OBJET** : Election d'un élu du C.M. en remplacement de Daniel CHALANDARD décédé, au bureau de l'Association Foncière

Suite au décès de M. Daniel CHALANDARD, il convient de nommer un nouveau membre au bureau de l'Association Foncière de Domblans, celui-ci ayant été désigné par le Conseil Municipal et non par la Chambre d'Agriculture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. BUCHIN Jean-Marie, propriétaire, domicilié 186 rue des Champs Ramboz – 39210 DOMBLANS comme membre du bureau de l'Association Foncière de Domblans.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après  
transmission à la Préfecture le

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/04/2018

**Présents** : M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

**Absents excusés** : Mme Sandrine GAUCHET, Mme Chantal MARTELIN, M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : M. René DUTRUEL

n° 2018-04-06

**OBJET** : Exercice éventuel du DPU communal sur les biens cadastrés AI 148 et AI 149.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Christine VERNIER, Notaire à LONS LE SAUNIER concernant les biens cadastrés :

- AI 148	sis Les Enchâtres	d'une superficie de 7 a 25 ca
- AI 149	sis Impasse des Enchâtres	d'une superficie de 14 a 38 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les biens indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après  
transmission à la Préfecture le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/04/2018

**Présents** : M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

**Absents excusés** : Mme Sandrine GAUCHET, Mme Chantal MARTELIN, M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : M. René DUTRUEL

n° 2018-04-08

**OBJET** : Exercice éventuel du DPU communal sur les biens cadastrés AI 307 et AI 318

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Luc SIMONIN, Notaire à BLETTERANS concernant les biens cadastrés :

- AI 307	sis Au Vergerot	d'une superficie de 3 a 57 ca
- AI 318	sis Au Vergerot	d'une superficie de 10 a 51 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les biens indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après  
transmission à la Préfecture le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/04/2018

**Présents** : M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

**Absents excusés** : Mme Sandrine GAUCHET, Mme Chantal MARTELIN, M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : M. René DUTRUEL

n° 2018-04-09

**OBJET** : Exercice éventuel du DPU communal sur le bien cadastré ZL 424

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Julien RAULT Notaire à CHAMPAGNOLE concernant le biens cadastrés :

- ZL 424                    sise 25 rue des Prés de Poix                    d'une superficie de 11 a 36 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur le bien indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après  
transmission à la Préfecture le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/04/2018

**Présents** : M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

**Absents excusés** : Mme Sandrine GAUCHET, Mme Chantal MARTELIN, M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : M. René DUTRUEL

n° 2018-04-10

**OBJET : Courrier U.S.C.S., demande de subvention exceptionnelle. Décision**

M. CAMPY donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'USCS sollicitant une subvention exceptionnelle pour couvrir les surcoûts qui s'élèvent à plus de 1100 € que l'USCS a supporté par rapport à l'année 2016/2017 pour l'organisation des 2 manifestations suivantes :

- Soirée « Qui danse Dîne » : surcoût de plus de 365 € pour la location de la vaisselle
- « Bourse aux vélos » : surcoût de plus de 800 € pour achat de moquette pour protéger le parquet de la salle des fêtes, location de la salle des fêtes et chauffage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à cette demande.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après  
transmission à la Préfecture le

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/04/2018

**Présents** : M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

**Absents excusés** : Mme Sandrine GAUCHET, Mme Chantal MARTELIN, M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : M. René DUTRUEL

n° 2018-04-11

**OBJET : Jugement de clôture pour insuffisance d'actif Carrefour Contact LOMAGO**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Tribunal de Commerce de Lons-le-Saunier par jugement a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de CARREFOUR CONTACT LOMAGO.

Par conséquent, des créances sont éteintes, et notamment une dette d'un montant de 396.63 € TTC (soit 364.76 € HT + 31.87 € TVA) correspondant à une facture d'eau-assainissement 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'extinction de créance d'un montant de 396.63 € TTC (soit 364.76 € HT + 31.87 € TVA € (budget eau-assainissement) qui se fera par l'émission d'un mandat de ce même montant à l'article 6542.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après  
transmission à la Préfecture le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/04/2018

**Présents** : M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

**Absents excusés** : Mme Sandrine GAUCHET, Mme Chantal MARTELIN, M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : M. René DUTRUEL

n° 2018-04-12

**OBJET** : inscription d'une enfant à l'école à l'école de Domblans.

Vu la demande d'inscription d'une enfant à l'école de DOMBLANS en classe de CE2 pour la rentrée de septembre 2018,

Vu que l'enfant est en garde alternée et que le père de l'enfant va faire construire un bâtiment à usage commercial sur la Commune de Domblans,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de l'enfant Léonie PERNIN à l'école de DOMBLANS à compter de la rentrée de septembre 2018.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après  
transmission à la Préfecture le



Pour extrait conforme,  
Le Maire